COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 10 Septembre 2018 Qui s'est tenue à 20 h30 en mairie de Tourville sur Odon Sous la Présidence de Monsieur Robert MICHEL, Maire

Présents : Olivier LE MEILLEUR - Gilles GOUPIL -Fabienne MANSION -Jérôme VIBERT -Aurélie BLONDEL- Olivier HUET - Gilbert DEBON- Alexandra BOURGUIGNON -Catherine REGNIER- Didier BOULEY – Fabienne MANSION

Absents excusés: MOUSSAY Chantal-Marie-Claire LEVÊQUE- Jean-Jacques MILLOT- Carole TURQUETIL

-Rentrée scolaire

La rentrée s'est bien passée et de nombreux changements au niveau des professeurs.

Regroupement administratif, une seule Directrice Mme FAVRAY pour l'Ecole

Maternelle : Effectifs 36 ; Effectif élémentaire : 81 ; Arrivée de nouveaux professeurs

Petite et moyenne section : Mme VAUTHIER ; Grande et moyenne section : Mmes LEBAS et LETASSER

Elémentaire: Effectif 81; CP: Mme FAVRAY; CE1/CE2: Mr MATUSZAK et Mme LECOINTE

CE2/CM1: Mme DURIEZ; CM2: Mme LOMOFF

Cours de natation: Mme FAVRAY Directrice de l'Ecole a informé le maire d'une proposition de l'école de Mouen, afin de réduire les frais de transports, de les accompagner sur un créneau piscine en partageant le bus. La piscine qui accueillera les enfants est celle du Chemin Vert ; les activités y sont gratuites puisque réalisées avec Caen la Mer. Le créneau piscine réservé est de 6 semaines en mars et avril 2019. Le coût du transport est de 2000 euros, soit 1000 euros pour la commune de Tourville. Madame la Directrice souhaite afin de donner une réponse rapidement, s'assurer de pouvoir disposer d'un budget exceptionnel pour cette activité prévue en 2019.

Le maire a contacté la mairie de Mouen qui est favorable pour réserver une moitié du bus à Tourville. L'apprentissage de la natation est obligatoire à partir du CP, sauf quand le financement est au-delà des moyens de la commune ou qu'il n'y pas de piscine proche ou de tranche horaire disponible.

Après consultation du conseil et à l'unanimité un avis favorable est donné et la commune inscrira cette dépense au budget 2019.

- Approbation du rapport de la CLECT

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ; Rapport N° 1-2018 suite à la création de la Communauté Urbaine au 1er Janvier 2017

- Transfert de charges compétence Plan Local d'Urbanisme
- Transfert de Produits compétence Voirie (Amendes de Police, Redevances pour occupation du Domaine Public) Tourisme (Taxe de Séjour)

La CLECT a pour rôle de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges et des produits financiers transférés par les communes à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ayant pour cadre fiscal la fiscalité professionnelle unique (FPU) et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci.

L'article 1609 nonies C du CGI précise les modalités d'évaluation du transfert des charges :

Pour les dépenses et recettes de fonctionnement, la moyenne a été calculée sur une période de 3 ans.

Pour les dépenses et recettes d'investissement, la moyenne a été calculée sur une période de 10 ans.

Proposition de prise en compte des charges transférées

Compétence Plan Local d'Urbanisme

Il a été convenu de tenir compte du montant des charges totales et la population INSEE 2018 de la Communauté urbaine (soit 427 745 € / 270.557 habitants)

Ainsi la méthode employée se base uniquement sur les coûts passés sans intégrer les coûts futurs liés à la mise en œuvre du PLU-i.

Le produit perçu par les communes au titre de la Taxe d'Aménagement n'a pas été comptabilisé dans le calcul, cette taxe faisant l'objet d'un reversement volontaire hors CLECT.

Amendes de Police

Depuis le 1^{er} janvier la Communauté Urbaine perçoit directement le produit des amendes de police relatives à circulation urbaine dressées sur son territoire en lieu et place des communes.

Il a été proposé de retenir la moyenne annuelle des produits perçus par chaque commune sur la période 2008-2017.

Produit Taxe de séjour

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la CU perçoit directement la taxe de séjour levée sur son territoire.

Seule 8 communes avaient institué une taxe de séjour.

Redevances pour occupation du domaine public

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CU est compétente en matière de création, aménagement et entretien de la voirie.

La compétence pour occupation du domaine public retenue par les membres de la CLECT repose sur la moyenne sur 3 ans (2013, 2014, et 2015).

La CLECT s'est réunie le 26 juin 2018 afin d'évaluer les transferts de charges et de produits.

La CLECT après en avoir délibéré :

Fixe pour chaque commune le montant des charges nettes annuelles transférées au titre des compétences Plan Local d'Urbanisme, voirie et Tourisme selon le Tableau en Annexe.

Montant total pour l'ensemble des communes : -3 042 017€

Montant total pour Tourville sur Odon: 1 643€

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

A l'unanimité, le conseil municipal décide

- D'approuver le rapport N° 1-2018 suite à la création de la Communauté Urbaine au 1er Janvier 2017
- Transfert de charges compétence Plan Local d'Urbanisme
- Transfert de Produits compétence Voirie (Amendes de Police, Redevances pour occupation du Domaine Public) Tourisme (Taxe de Séjour)
- Travaux église, Délibération pour Avenant N° 2 pour l'Entreprise de maçonnerie Maisons d'Histoire sans conséquence financière.

Modification des prestations de l'entreprise de maçonnerie « Maisons d'Histoire »

- -Pieds de surmont en façade ouest et « agraphe » d'angle -971,71€
- -Contreforts : Taille, découpe et pose de pierres de taille +-971,71€ dont -9.95 de remise

Montant total cumulé : 0 €, sans conséquence financière.

Accord du Conseil

- Evolution des tarifs de location de la salle polyvalente au 1er janvier 2019

Il y a lieu de revaloriser à partir du 1er janvier 2019, les tarifs actuels en vigueur depuis le 1er janvier 2017.

Tarif Week-end pour les habitants de la commune passe de 311 € à de 318€

Tarif Week-end pour les habitants des autres communes passe de 604€ à de 617€

Vin d'Honneur pour les habitants de la commune passe de 122€ à de 125€

Vin d'Honneur pour les habitants des autres communes passe de 204€ à de 208€

Montant Caution pour la location de la salle inchangée : 500€ et ménage 100€

Montant de la participation au ménage si non assuré par le locataire : 100€

Accord du Conseil

,

- Travaux divers en cours

<u>EGLISE</u>: Les tirants sont posés mais pas encore en action ; La charpente sur le Chœur est en cours de travaux ; Une partie de l'ancienne charpente qui a fait l'objet de travaux depuis plusieurs centaines d'années va être en petite partie démontée ; Il sera enlevé les parties non efficaces ; le principe c'est une nouvelle charpente avec contreventement pour tenir la toiture.

QUALICONSULT fait une expertise en parallèle des travaux et donne son avis (lecture des avis)

Lotissement L'Orée du Bocage :

- Une grande partie des travaux sont réalisés mais la réception n'est pas faite.
- Les deux macros lots ont fait l'objet d'un agrément de la DDTM pour du locatif aidé et d'une décision de financement par le Préfet, accord pour le financement de l'état. Il s'agit de 20 Logements PLUS dont 8 logements Collectifs Type III et 12 logements individuels Type IV . Zone B2 , Surface utile pour les 12 = 1043 M2 et pour les 8, 525 M2 soit au Total 1568 M2
- Caen la Mer Habitat : La réalisation d'un bâtiment par CLMH devrait pouvoir se réaliser avec 6 logements 2 petits (accord financement) ; Bâtiment de 400 à 430 M2 au sol sur 2 étages dont 120 M2 de Médical environ avec un grand parking (séparé en 2 l'un pour les logements, l'autre par le médical). Dès qu'un avant-projet sera disponible, il sera présenté aux élus.

Autres Travaux

Projet Travaux d'effacement de réseaux rue du lavoir et rue des gais pinsons ; Date début de chantier 03 déc 2018 Informations diverses

Le Maire:

- Pourvoi en cassation de M. DUCHEMIN, EARL Les Pagnes et SICA de l'Odon auprès du conseil d'état et contre la décision de la Cour d'Appel de Nantes
- Informations sur les démarches d'un projet d'ampleur pour la Communauté Urbaine, le Syndicat Mixte PNA, la Région et les Communes de Caen, Hérouville St Clair et Mondeville, le PIM (Projet d'Intérêt Majeur Normand) concernant Caen- Presqu'île.
- M.DEBON : Travaux en cours ; Volets changés aux logements de l'ancien presbytère ; Placette école maternelle sortie route de Bretagne réalisation de 2 allées et d'un espace vert ; Cette placette permet l'accès au logement de l'Ecole. Il est envisagé de poser un abri pour vélos pour la locataire et de changer le portail d'entrée ; Clôture tennis aménagé ; des remarques ont été faites à l'entreprise qui devrait apporter des modifications.
- Logement presbytère libre : petits travaux à faire ; location à prévoir ensuite
- -M.VIBERT : Couleur des portes-vélos installés non conforme ; Propose l'installation d'une table de ping-pong en plein air, projet à préparer, financement à voir au prochain budget.
- Mme MANSION : RAM, baisse du nombre d'assistantes maternelles sur Tourville ; Centre de loisirs de Verson, bonne fréquentation par les familles de Tourville ; Bibliothèque, une nouvelle convention sera proposée par le département, sans incidence par rapport à la convention précédente ; Forum associations à Mouen ; Conseil Jeunes, élection en octobre.

AGENDA:

- Conseil Municipal, envisagé le lundi 15 octobre 2018 à 20H30
- Levée de séance 23H20

Fait à Tourville sur Odon, le 17 Septembre 2018 Le Maire, Robert MICHEL